

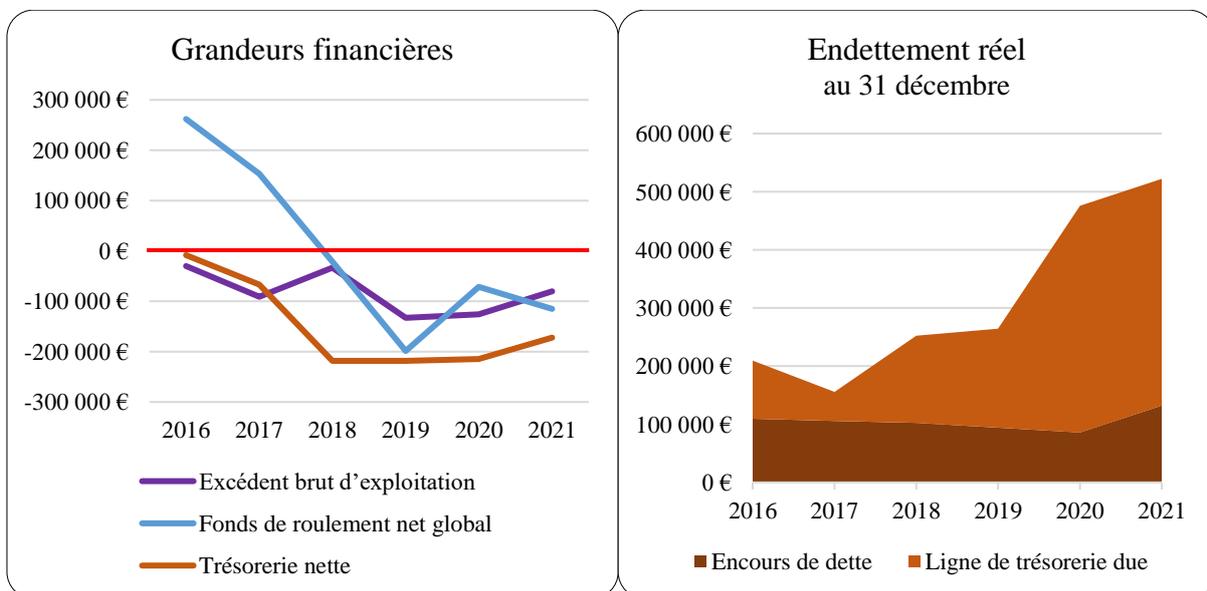
CCAS DE PLOUHA – Ehpad « Les genêts d’or »

Une gestion courante à restructurer et une trajectoire de redressement financier à valider avec les financeurs et à mettre en œuvre

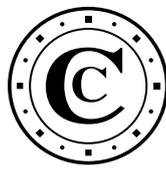
Établissement public présidé par le maire, le centre communal d’action sociale (CCAS) de Plouha gère en régie l’Ehpad « Les genêts d’or » (76 résidents), dont le budget porte près de 2,8 M€ de charges de gestion en moyenne par an. Sa gouvernance a été caractérisée par une absence de contrôle sur la directrice, favorisant des irrégularités, des conflits d’intérêts et des choix de gestion hasardeux qui ont aggravé une situation financière déjà structurellement très dégradée depuis plusieurs années.

Une situation financière très dégradée aggravée par une gestion budgétaire et comptable non conforme

La situation financière de l’EHPAD est critique, structurellement déficitaire et continue de s’aggraver : résultat, capacité d’autofinancement et trésorerie négatifs depuis 2016, fonds de roulement négatif depuis 2018, endettement élevé en partie masqué par l’utilisation permanente de crédits de trésorerie. Elle n’a pas été appréhendée suffisamment tôt par les élus et les autorités de tarification et a perduré, en l’absence de réelles mesures de redressement.



Elle a été aggravée par des choix stratégiques irréalistes en termes de tarification, et une gestion budgétaire et comptable non rigoureuse voire insincère : prévisions budgétaires fausses à dessein, non conformités dans les budgets et écritures comptables, recrutements opérés au-delà des effectifs autorisés, durée légale du temps de travail non respectée (heures non travaillées équivalant à 1,5 temps plein), gestion inconséquente d’un contentieux contre le bailleur des locaux, sans aucune provision pour risque.

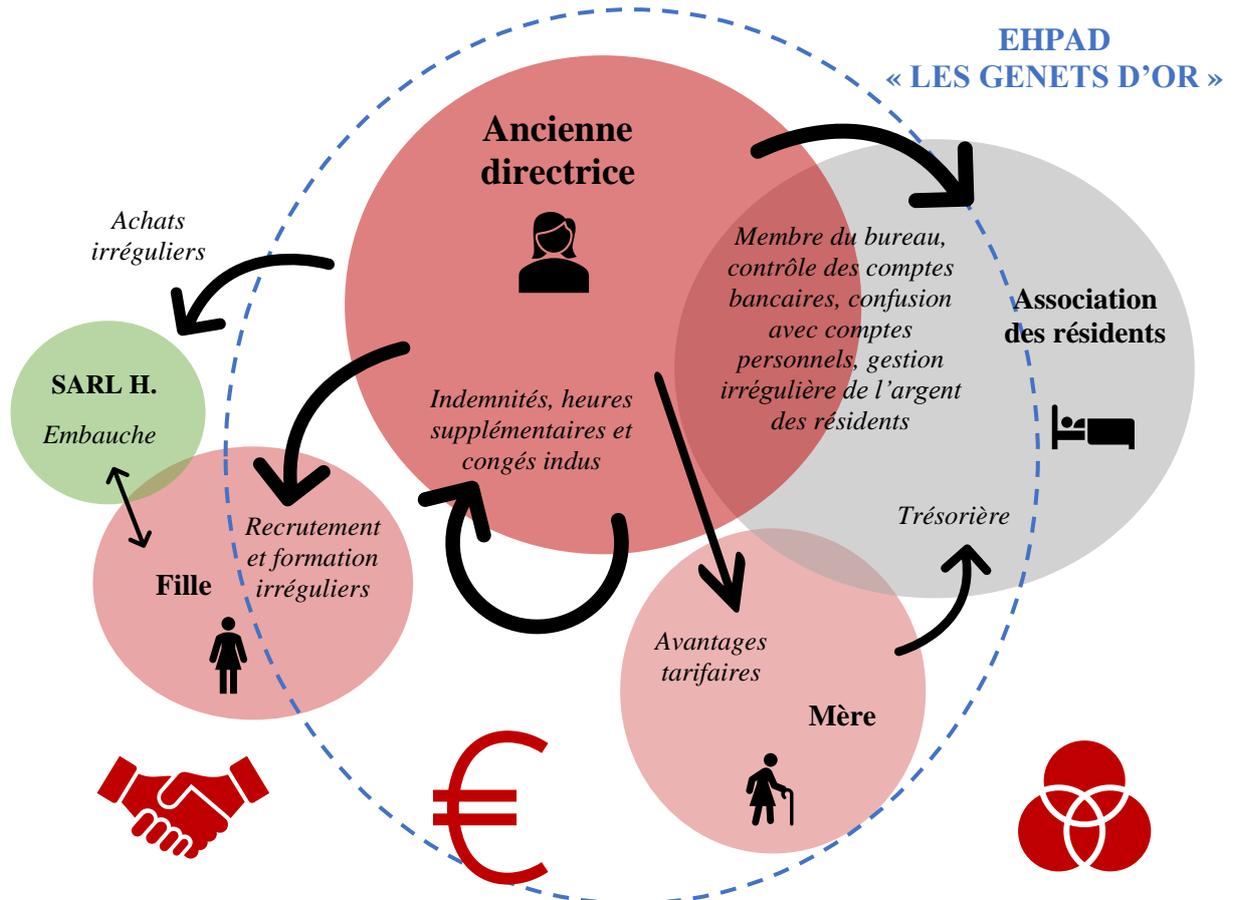


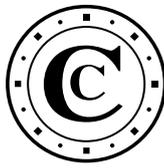
Une absence de contrôle organisée par des délégations irrégulières

Le président du CCAS s'est nettement désengagé de la gestion de l'EHPAD à travers des délégations larges et irrégulières accordées à l'ancienne directrice, par lesquelles il s'interdisait de s'immiscer dans les compétences déléguées. L'absence de contrôle de la gestion de l'EHPAD par le président du CCAS a créé un terrain propice aux dérives graves constatées.

Une gestion empreinte de conflits d'intérêts

L'ancienne directrice de l'EHPAD a contrevenu à de multiples occasions aux règles déontologiques, notamment sur les conflits d'intérêts : signature de décisions s'attribuant à elle-même des indemnités indues, indemnités irrégulières perçues au titre du compte épargne temps et d'heures supplémentaires, recrutement de sa fille sur la base d'actes irréguliers et gestion avantageuse de sa carrière, non facturation de prestations au profit de sa mère résidente de l'établissement.





Un non-respect des règles de concurrence et des relations privilégiées avec le principal fournisseur

L'ensemble des achats de l'EHPAD ont été effectués dans une absence totale de structuration et en violation des règles de la commande publique, en l'absence de calcul des seuils, d'analyse des besoins et de recherche d'optimisation des commandes. Le fournisseur principal, qui entretenait des liens particuliers avec l'ancienne directrice et a d'ailleurs ultérieurement recruté sa fille, a vu ses commandes multipliées par quatre, en dehors de toute mise en concurrence.

De multiples anomalies dans la gestion de l'association des résidents de l'Ehpad

L'association des résidents, à l'origine exclusivement administrée par ces derniers, s'est vue peu à peu investie par l'ancienne directrice (devenue présidente et sa mère trésorière) et le personnel de l'EHPAD. Des sommes relevant de l'Ehpad ont transité par les comptes de l'association, la gestion des deniers des résidents majeurs protégés a été assurée au mépris de la réglementation et sans preuve de leur reversement intégral aux bénéficiaires, des flux financiers ont eu lieu entre les comptes bancaires personnels de l'ancienne directrice et ceux de l'association, le tout dans un contexte d'absence de tenue d'une comptabilité de l'association.